



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/11

QUESTION N°3

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / FIXATION DU NOMBRE D'AJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt-six

Le vingt mars

A vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Eric BOSCH - Mme Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOZ - Sandrine VIBOUD - Nicolas PASTUR
Niarale TRAORE - Fabrice BERLEMONT - Sonia DOS SANTOS - Pascal SICRE
Prisca AUGUSTIN - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON - Marcel BOTTALICO
Carole ANNEQUIN - Christophe BATTAIS - Kaddra ZAZOUI - Arnaud CHAILLOU
Séverine MARCO - Alexandre KARP - Jocelyne HAMON - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Jean-Claude CHEVRIER
Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI - Florence DOUILLON
Dominique MORIN - Amélie SANDRIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Jocelyne HAMON

Claude CAUËT, Maire sortant, ouvre la séance à 20 heures.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-7, L.2122-1, L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que les 2 plus jeunes membres présents du Conseil Municipal : Madame Niarale TRAORE et Monsieur Karlson TABE AYUKNCHONG ont été désignés assesseurs,

Considérant la proposition de Monsieur Eric BOSC, Maire, de fixer le nombre d'adjoints au maire à 9 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **FIXER** le nombre de d'adjoints au maire à 9 (neuf).

Transmis en Préfecture le : 21/03/2026

Publié(e) le : 21/03/2026

Exécutoire le : 21/03/2026

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 20 MARS 2026**

LE MAIRE

Eric BOSC

